

Syndicat du Logement et de la Consommation

Association des Locataires Brancion (SLC) www.slc.asso.fr

Remboursement de charges locatives Groupe RIVP Brancion (4006)

Locataires,

Suite aux contrôles de charges effectués par votre association SLC des locataires sur les 4 dernières années,

le Syndicat a obtenu que la RIVP rembourse aux locataires de votre groupe

107 838 €

soit

un remboursement moyen de 277 € par locataire.

Le SLC-CSF travaille à la maîtrise des charges locatives et veille à la défense de vos droits.

SOUTENEZ SON ACTION EN VOTANT pour la liste SLC-CSF

aux prochaines élections du 7 décembre 2022 des représentants des locataires au Conseil d'Administration de la RIVP.